



**Appel
à l'action
pour l'OCDE**

Mobiliser l'action publique contre la violence domestique





Mobiliser l'action publique contre la violence domestique APPEL À L'ACTION POUR L'OCDE

Appel à l'action pour l'OCDE : Mobiliser l'action publique contre la violence domestique

Contexte

Les 5 et 6 février 2020, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a organisé la première Conférence à haut niveau sur le thème « Abolir la violence domestique ». Autour de la thématique « Mobiliser l'action publique contre la violence domestique », la Conférence a concentré ses débats sur les mesures que devraient prendre les pouvoirs publics pour mettre fin à une forme particulièrement commune et insidieuse de traumatisme : les violences conjugales. Les Ministres et les hauts fonctionnaires de pays Membres de l'OCDE, d'économies émergentes et de pays en développement, des représentants du monde de l'entreprise, d'organisations syndicales et de la société civile, ou encore des victimes ayant survécu à des violences se sont réunis pour mettre en commun leur expérience, leurs pratiques et leurs idées quant aux moyens de prévenir, traiter et éliminer les violences sexistes, dont est victime plus d'une femme sur trois dans le monde.

La Conférence s'est conclue sur un Appel à l'action dont le texte figure ci-après. S'appuyant sur les bonnes pratiques et les enseignements dégagés au cours de la Conférence, les Ambassadeurs de l'OCDE appellent l'Organisation, en coopération avec les organisations internationales et les parties prenantes compétentes, à approfondir ses travaux en vue d'identifier et de recommander des mesures fondamentales à l'intention des pouvoirs publics, dans le but d'éliminer les violences faites aux femmes, en particulier pour mettre fin aux violences exercées par leur partenaire. En fonction des ressources disponibles, ce programme de travail sur les violences conjugales devrait suivre une approche holistique, s'appuyant sur l'expertise de l'OCDE dans les domaines de la collecte de données d'enquête et de données administratives, de l'intégration de services adaptés, des normes et institutions sociales dommageables, des stéréotypes de genre, d'un accès à la justice centré sur l'humain, et adopter une perspective à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour lutter contre les préjugés sexistes et les inégalités entre les sexes. L'OCDE est prête à aider les Ambassadeurs et les gouvernements des pays intéressés à mobiliser l'action publique en vue de mettre fin aux violences conjugales.

Vue d'ensemble des travaux de l'OCDE sur les violences faites aux femmes

L'OCDE mène une action multilatérale aux côtés des pouvoirs publics, d'organisations de la société civile, et d'autres organisations intergouvernementales pour lutter contre les violences faites aux femmes. En particulier, l'OCDE collabore avec les Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales pour mettre au point des mécanismes tels que l'indice Institutions sociales et égalité homme-femme (SIGI)ⁱ en vue de mesurer les progrès réalisés à l'aune de l'ODD5, qui vise l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, en mettant fin à toutes les formes de discrimination, et toutes les formes de violence, à l'égard des femmes et des filles.

Dans le cadre de la Stratégie pour l'intégration de la problématique femmes-hommes du Comité de la gouvernance publique (PGC) et du Plan d'action y afférentⁱⁱ, l'Organisation s'est engagée à aider les pays à apporter des réponses intégrées, interministérielles et à l'échelle de l'ensemble de l'administration face aux violences domestiques, conformément au mandat du Groupe de travail sur l'intégration de la problématique femmes-hommes (GMG) et la gouvernance. Les Tables rondes de l'OCDE sur l'égalité d'accès à la justice font progresser les approches centrées sur les victimes pour les femmes auxquelles sont infligées des violences afin d'éviter la revictimisation et contribuer à ce que les violences exercées à l'encontre des femmes fassent l'objet de davantage de déclarations aux autorités.



Mobiliser l'action publique contre la violence domestique

APPEL À L'ACTION POUR L'OCDE

La base de données de l'OCDE sur la famille et le rapport de l'OCDE *Atteindre l'égalité femmes-hommes*ⁱⁱⁱ propose une évaluation critique des données sur les violences faites aux femmes dans les pays de l'OCDE, et le rapport de l'OCDE *Fast Forward to Gender Equality*^{iv} décrit les réponses systémiques qui sont données aux défis posés par l'égalité entre hommes et femmes, et notamment aux violences domestiques.

La Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE assure un suivi de l'aide allouée en vue de mettre fin aux violences à l'encontre des femmes et des filles par les 30 membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Enfin, les Recommandations de l'OCDE dans le domaine de l'égalité entre les sexes offre une assise solide aux travaux de l'Organisation sur les violences infligées aux femmes. La Recommandation de 2013 du Conseil de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat^v et la Recommandation de 2015 du Conseil de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique^{vi} classent les violences et le harcèlement dans les défis de longue date existant dans les pays de l'OCDE. La Recommandation du CAD de l'OCDE sur l'élimination de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans le contexte de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire est la première norme internationale portant sur les moyens de prévenir les violences faites aux femmes dans les activités de mise en œuvre, et d'y apporter une réponse.

Cadre de l'action publique

Les violences à l'encontre des femmes constituent un phénomène qui existe dans tous les pays et tous les groupes socioéconomiques¹. Dans une enquête de 2016 menée auprès des pays ayant adhéré aux Recommandations relatives à l'égalité femmes-hommes, 21 gouvernements sur 37 ont cité les violences faites aux femmes parmi les trois problématiques de l'égalité femmes-hommes les plus urgentes dans leur pays. Les violences conjugales sont une forme particulièrement courante de comportement abusif ; pas moins d'une femme sur trois a été victime de violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire ou de violences sexuelles de la part d'une autre personne au cours de son existence^{vii} ^{viii}. Les partenaires masculins sont ceux qui infligent le plus de violences : environ 30 % des femmes entretenant une relation avec un partenaire ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur partenaire, et les partenaires sont responsables de 38 % du total des féminicides^{ix}.

Les violences faites aux femmes prennent une multitude de formes et peuvent survenir au sein de la famille ou d'une relation de couple, dans des espaces publics ou sur le lieu de travail, ou encore en ligne². Les violences domestiques, souvent perpétrées par un partenaire ou ex-partenaire (marié ou non), peuvent se traduire par des violences physiques, le viol ou d'autres formes d'agression sexuelle, des violences psychologiques, un contrôle coercitif ou des actes de domination sur le plan économique. Tous les types de harcèlement, le cyberharcèlement, le mariage des enfants ou les mariages forcés, la traite d'êtres humains ou encore les mutilations génitales féminines sont encore d'autres formes de violences exercées à l'encontre des femmes. La peur de représailles, la stigmatisation ou encore la dépendance économique sont des facteurs qui font souvent obstacle à la déclaration des violences domestiques aux autorités ou aux demandes de protection.

¹ L'expression « violences faites aux femmes » est un terme générique qui englobe toutes les formes de discrimination et de violence perpétrées contre les femmes parce qu'elles sont des femmes.

² En général, les violences perpétrées à l'encontre des femmes peuvent prendre diverses formes : physiques, sexuelles, psychologiques ou encore économiques.

Les violences à l'encontre des femmes perpétuent des normes sociales discriminatoires qui attribuent à l'homme un rôle supérieur et dominant sur les femmes, et ces normes perpétuent elles-mêmes ces violences. Les normes culturelles qui sous-tendent le comportement des hommes créent un environnement où les hommes sont autorisés, voire encouragés, à adopter des comportements abusifs. Ces mêmes normes culturelles autorisent les femmes à justifier ces comportements. La violence est utilisée par nombre d'hommes comme un moyen de maintenir les femmes et les filles en position inférieure sur les plans économique, politique et social. De nombreux hommes et jeunes garçons sont eux-mêmes victimes de stéréotypes masculins selon lesquels il est attendu d'eux violence et agressivité.

Les violences infligées aux femmes ont des effets de vaste portée et peuvent avoir sur ces dernières des répercussions négatives à plusieurs égards. Elles influent sur de multiples aspects de la vie des personnes qui y survivent, par exemple un moindre accès à l'éducation, à l'emploi, au logement, à la sécurité, à la santé et à la justice. Les blessures, les grossesses non désirées, les infections sexuellement transmissibles, les complications de la grossesse, les problèmes de santé mentale, ou encore l'homicide ou le suicide constituent autant de menaces sur la santé des femmes^x. Sur le plan économique, les femmes peuvent se trouver dans l'incapacité de travailler, perdre leur salaire, ne plus pouvoir participer à des activités régulières, et être moins à même de subvenir à leurs besoins et à ceux des membres de la famille^{xi}. Les violences ont des effets négatifs à long terme au sein de la famille, en particulier pour les enfants, mais aussi en dehors de la famille ainsi que dans l'ensemble de la société. Lorsque des violences se produisent, il s'ensuit une multitude de coûts sur les plans social, économique, moral et humain. En outre, les effets ressentis par certaines personnes peuvent varier en fonction des interactions avec d'autres éléments identitaires et autres facteurs sociaux et économiques tels que l'âge, la race, l'appartenance ethnique, l'orientation sexuelle, le handicap ou le milieu socioéconomique. Par exemple, les femmes et les jeunes filles issues de peuples autochtones sont confrontées à de plus forts taux de violence que les femmes et les jeunes filles d'autres origines^{xii}.

Face à ces défis, de nombreux pays de l'OCDE revoient leurs cadres juridiques pour lutter contre les violences domestiques^{xiii}. Des études de l'OCDE montrent que certains pays ayant élaboré des stratégies de lutte contre les violences sexistes mettent en œuvre des mesures visant à prévenir la violence, à protéger les victimes et leur famille, à poursuivre les agresseurs et à leur imposer des soins, et à veiller à l'intégration des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics, notamment l'accès à la justice et les services aux victimes. De nombreux pays accomplissent des progrès sur le front de l'égalité femmes-hommes à divers égards, en abrogeant des lois discriminatoires et en mettant en œuvre des plans d'action transformateurs. Les discriminations et les violences sexistes demeurent un défi dans tous les pays et durant toute la vie des femmes.

Un appel à l'action : Mobiliser l'action publique contre la violence domestique

Les violences conjugales (ou violences entre partenaires) sont rarement des incidents isolés et ponctuels. Elles relèvent souvent d'un schéma récurrent de comportements abusifs. Il importe donc que les pouvoirs publics parviennent à interrompre ce processus et éliminent ces violences par une action globale aux effets durables. Mettre fin au cycle de la violence exige de l'ensemble des institutions et services publics compétents qu'ils se coordonnent et agissent de concert au service de l'objectif commun qui consiste à éradiquer les violences conjugales. Malheureusement, il arrive souvent que des obstacles culturels et institutionnels, ainsi que des difficultés de communication entre les institutions et les acteurs publics, compromettent une telle action. Des réponses non coordonnées de la part des ministères et des différents niveaux d'administration non seulement rendent impossible de remédier aux violences conjugales dans le cadre d'une approche globale, mais risquent par ailleurs d'aboutir à une victimisation secondaire, les victimes et les survivantes ayant à se débattre dans les méandres des systèmes juridiques, sociaux et judiciaires.



Mobiliser l'action publique contre la violence domestique

APPEL À L'ACTION POUR L'OCDE

Les Ambassadeurs appellent l'OCDE à mettre à profit son expertise et à intensifier son engagement et ses activités pour lutter contre les violences conjugales. Le programme de travail proposé a pour objet d'aider les pays à atteindre les objectifs suivants :

- 1. Il reste difficile de mesurer précisément les violences conjugales étant donné que les pouvoirs publics ont de grandes difficultés à collecter des données administratives et des données d'enquête pour évaluer l'incidence de ces violences.** Ce constat reflète pour partie l'inadéquation des ressources publiques allouées à la collecte de données, mais elle traduit également la réticence de la société à identifier et à condamner les auteurs de violences ou les comportements abusifs lorsqu'ils se produisent. L'amélioration de la collecte de données et de leur diffusion contribuerait à renforcer la sensibilisation à ces violences, éclairerait les responsables de l'action publique quant à la portée et à l'ampleur du phénomène, et permettrait d'élaborer des stratégies et de fournir des services s'appuyant sur des données concrètes à l'intention des victimes survivantes. Les Ambassadeurs appellent l'OCDE à étendre ses recherches sur la prévalence des violences conjugales en recensant les bonnes pratiques en matière de collecte de données, en encourageant les pays à recueillir plus fréquemment et avec davantage de précision des données sur les violences entre partenaires, et en publiant et en utilisant les résultats afin de sensibiliser l'opinion et d'améliorer les services offerts aux victimes.
- 2. Étant donné le caractère multidimensionnel des difficultés liées aux violences conjugales, les pouvoirs publics devraient adopter une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour mettre fin à ce type de violence.** Une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration englobe des stratégies de lutte contre les violences conjugales mobilisant la société tout entière en matière de prévention, de protection des victimes et de poursuites à l'encontre des agresseurs ; elle commence par la mise en place d'un arsenal juridique complet pour lutter contre les violences domestiques ; elle comprend des normes minimales de service ; elle définit clairement les rôles et responsabilités, et recueille l'adhésion des tous les niveaux d'administration. L'objectif est également de mettre en place une culture de sensibilisation élevée et de tolérance zéro, et de renforcer les capacités. Enfin, elle exige de solides mécanismes de redevabilité qui favorisent l'évaluation et la gestion des risques, une supervision indépendante des institutions, et la bonne application des décisions de justice. A la lumière de tous ces éléments, l'OCDE est invitée à poursuivre ses recherches sur les approches systémiques de lutte contre les violences conjugales ; à dresser un bilan des pratiques en vigueur dans les différents pays et les configurations institutionnelles mises en place pour lutter contre les violences faites aux femmes ; à aider les pays à identifier les lacunes de leurs systèmes et de leurs mécanismes de redevabilité en ce qui concerne les violences à l'encontre des femmes, et à y remédier ; et à étudier les moyens par lesquels les pays de l'OCDE peuvent aider au changement par le biais de la coopération pour le développement et d'autres efforts à l'échelle de l'ensemble de l'administration.
- 3. Au niveau des services offerts, les pouvoirs publics et les autres parties prenantes, devraient mieux se coordonner pour fournir la palette de services complémentaires dont ont besoin les victimes pour se reconstruire après avoir été victimes de violences et vivre leur vie en bonne santé.** Les violences conjugales altèrent de multiples aspects de la vie des victimes survivantes, notamment sur les plans de l'éducation, de l'emploi, des revenus, du logement, de la protection sociale, de l'aide juridique, de l'accès à la justice, de la sécurité et de la santé. Pour apporter une réponse face à ces enjeux, les politiques publiques doivent relever d'une approche holistique et les services publics doivent être à même de travailler efficacement avec les autres fournisseurs de services. Les Ambassadeurs appellent l'OCDE à approfondir ses recherches sur l'intégration des services offerts, en mettant l'accent sur les violences conjugales, afin d'aider les pouvoirs publics à mieux comprendre comment un soutien holistique et multidimensionnel devrait fonctionner sur le terrain, par exemple par le biais de guichets uniques ou d'une gestion de cas efficace.
- 4. Les pouvoirs publics doivent remédier aux blocages qui persistent dans le système judiciaire.** Les femmes qui survivent aux violences dont elles font l'objet sont particulièrement vulnérables face au système judiciaire. Elles se heurtent souvent à des obstacles spécifiques pour accéder à la justice, notamment aux coûts financiers, à la stigmatisation, au harcèlement ou encore à la revictimisation dans le parcours qu'elles doivent suivre pour que justice leur soit rendue. Les survivantes, par ailleurs, ont souvent des besoins multiples tant sur le plan juridique que sur d'autres plans connexes (ex. : social, sanitaire, économique), et les systèmes judiciaires sont pour la plupart cloisonnés et fragmentés, ce qui a pour conséquence que les affaires sont traitées dans des instances distinctes où interviennent de multiples avocats, ce qui entraîne souvent une revictimisation de ces femmes tout au long du processus. Instaurer des parcours judiciaires

centrés sur les survivantes et les intégrer à d'autres services en supprimant ces obstacles est un impératif si l'on veut apporter un soutien aux femmes ayant survécu à de telles violences. Parallèlement, il est également essentiel de criminaliser les multiples formes de violences entre partenaires, c'est-à-dire d'infliger des sanctions élevées, bien définies, aux auteurs de violences, et de veiller à caractériser avec précision les délits de violence conjugale pour favoriser l'élimination des violences faites aux femmes. Les Ambassadeurs appellent l'OCDE à approfondir sa compréhension de l'accès à la justice des victimes de violences dans une perspective centrée sur l'humain, et à donner des orientations pour aider les pouvoirs publics à améliorer ces processus dans leur pays.

5. **La persistance des violences conjugales est étroitement tributaire de l'acceptation de ces violences par la société. Le contexte socioéconomique et culturel qui permet aux violences faites aux femmes de perdurer doit être modifié.** Les hommes sont responsables de la grande majorité des violences entre partenaires, et tout débat visant à apporter des solutions et à mettre fin aux violences à l'encontre des femmes doit donc d'abord poser la question de ce qui amène les hommes à adopter ce type de comportement à l'égard des femmes – et déterminer comment y faire échec. L'acceptation des violences conjugales par la société, et notamment par les femmes elles-mêmes, est également à l'origine de cette augmentation de la prévalence des violences. Si les violences à l'encontre des femmes demeurent à ce point courantes, certains signes montrent que le discours public et les politiques publiques changent, et mettent en évidence une plus forte motivation à combattre toutes les formes de violence à l'encontre des femmes. L'OCDE est appelée à promouvoir un dialogue constructif, à identifier des programmes éducatifs qui ciblent les stéréotypes dommageables, et à accompagner un changement d'ordre culturel autour de la « masculinité toxique » (ainsi que vis-à-vis de l'acceptation de la violence par les femmes), des inégalités, des comportements abusifs de domination ou encore du harcèlement.

Les Ambassadeurs auprès de l'OCDE énumérés ci-dessous souscrivent à l'Appel à l'action visant à mettre fin aux violences conjugales :

- S.E. Martin Hanz, Ambassadeur (Allemagne)
- M. Olivier Quinaux, Représentant permanent adjoint (Belgique)
- S.E. Felipe Morandé, Ambassadeur (Chili)
- S.E. Hyoung Kwon Ko, Ambassadeur (Corée)
- S.E. Carsten Staur, Ambassadeur (Danemark)
- S.E. Manuel Escudero, Ambassadeur (Espagne)
- S.E. Tuomas Tapio, Ambassadeur (Finlande)
- S.E. Jean-Pierre Jouyet, Ambassadeur (France)
- S.E. Georges Prevelakis, Ambassadeur (Grèce)
- S.E. Kristján Andri Stefánsson, Ambassadeur (Islande)
- S.E. Antonio Bernardini, Ambassadeur (Italie)
- S.E. Lina Viltrakiene, Ambassadrice (Lithuanie)
- S.E. Martine Schommer, Ambassadrice (Luxembourg)
- S.E. Sybel Galván Gómez, Ambassadrice (Mexique)
- S.E. Per Egil Selvaag, Ambassadeur (Norvège)
- S.E. Ingrid Brocková, Ambassadrice (République slovaque)
- S.E. Irena Sodin, Ambassadrice (Slovénie)
- S.E. Anna Brandt, Ambassadrice (Suède)
- S.E. Giancarlo Kessler, Ambassadeur (Suisse)



Mobiliser l'action publique contre la violence domestique APPEL À L'ACTION POUR L'OCDE

Références

ⁱ OCDE (2019), *SIGI 2019 Global Report: Transforming Challenges into Opportunities*, Social Institutions and Gender Index, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/bc56d212-en> et www.genderindex.org.

ⁱⁱ OCDE (2019), *Projet de Stratégie du CGP pour l'intégration de la problématique femmes-hommes et Plan d'action y afférent*.

ⁱⁱⁱ OCDE (2017), *Atteindre l'égalité femmes-hommes : Un combat difficile*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264203426-fr>.

^{iv} OCDE (2019), *Fast Forward to Gender Equality: Mainstreaming, Implementation and Leadership*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/g2g9faa5-en>.

^v OCDE (2013), *Recommandation de 2013 du Conseil de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat*, <https://doi.org/10.1787/9789264279407-fr>.

^{vi} OCDE (2016), *Recommandation de 2015 du Conseil de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique*, <https://doi.org/10.1787/9789264252875-fr>.

^{vii} OCDE (2019), *SIGI 2019 Global Report: Transforming Challenges into Opportunities*, <https://doi.org/10.1787/bc56d212-en>

^{viii} OMS (2013), *Global and regional estimates of violence against women: prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence*, <https://www.who.int/reproductivehealth/publications/violence/9789241564625/en/>.

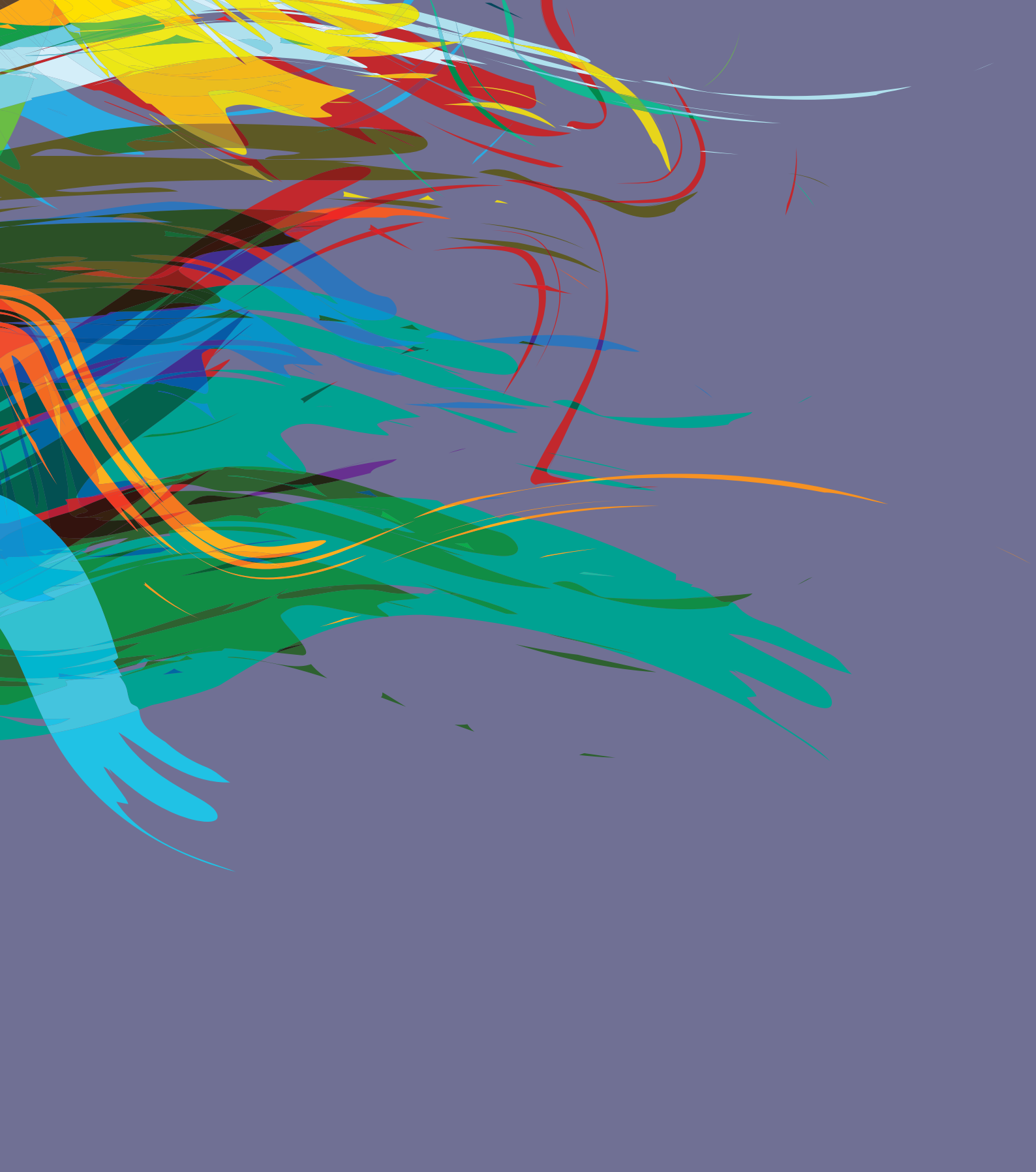
^{ix} Ibid.

^x OCDE (2017), *Atteindre l'égalité femmes-hommes : Un combat difficile*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264203426-fr>

^{xi} Ibid.

^{xii} Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (2015), « Violence à l'égard des femmes », in *Les femmes dans le monde, 2015*, https://unstats.un.org/unsd/gender/downloads/WorldsWomen2015_French.pdf.

^{xiii} OCDE (2017), *Atteindre l'égalité femmes-hommes : Un combat difficile*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264203426-fr>.



www.oecd.org/fr/parite
